



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

28 mai 2021
N° 6

LETTRE D'INFORMATION en Dordogne

«Avec France relance,
repandre notre destin en main,
construire la France de 2030»



Édito

Le plan de relance en Dordogne ce sont déjà plus de 90 millions d'euros au bénéfice des entreprises, associations, collectivités et ménages périgourdiens. Les derniers indicateurs de conjoncture économique démontrent une réelle reprise de l'activité économique en mars et avril même si certains secteurs sont encore touchés par les mesures de freinage. Celles-ci ont d'ailleurs connu un desserrement depuis le 19 mai qui va permettre à des secteurs tels que ceux de la restauration, du commerce, de la culture et du sport, de reprendre progressivement leurs activités.

Vous pourrez constater à la lecture de ce sixième numéro de la lettre d'information départementale que le Gouvernement poursuit et amplifie ses efforts en abondant des dispositifs qui ont été très vite saturés ou en étendant l'éligibilité à certaines aides.

Je vous invite à diffuser largement la présente lettre d'information à tous les acteurs et bénéficiaires potentiels des mesures dans le département.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Frédéric PERISSAT
Préfet de la Dordogne

Thèmes abordés

ÉCOLOGIE	2	COHÉSION	3
Fonds friches.....	2	Jeunes de moins de 30 ans : un simulateur pour trouver toutes les aides disponibles..	3
Volet agricole.....	2	Appel à manifestation d'intérêt « Ecoles de production ».....	4
		Appel à projets « Investir dans les compétences ».....	4
		Soutien aux quartiers culturels créatifs...	4
COMPÉTITIVITÉ	2	ACTUALITÉS DIVERSES	5
Extension du chèque France Num.....	3	Point d'étape sur les mesures de soutien aux collectivités.....	5
Transformation vers l'Industrie du futur...	3		

Fonds Friche

Le gouvernement déploie un fonds de 300 M€ pour financer des opérations de recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé. La réhabilitation des friches constitue en effet un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires afin de maîtriser l'étalement urbain, de limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protéger les sols contre leur artificialisation.

Pour la Dordogne, 5 lauréats ont d'ores-et-déjà été retenus sur la première vague de l'appel à projets pour un montant de subvention de 680.000 euros, permettant de couvrir tout ou une partie du déficit économique de l'opération d'aménagement. Les lauréats sont la commune de Périgueux, le bailleur Mésolia (projet sur Bergerac), l'Abri familial (projet sur Coulounieix-Chamiers), la SCI Jobs Immo (projet sur Excideuil) et la communauté de communes Sarlat Périgord noir.

Face au succès rencontré par le premier appel à projets, le Gouvernement a décidé d'abonder de 350 millions d'euros supplémentaires ce fonds.

La deuxième vague de l'appel à projets devrait permettre de retenir des opérations de réhabilitation de friches de Dordogne pour un montant de subvention complémentaire de plus de 750.000 euros.

Chef de file : DDT

ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

Volet agricole

Plusieurs mesures du plan de relance en faveur de l'agriculture ont abouti favorablement pour de nombreux dossiers en Dordogne :

■ mesure en faveur des protéines végétales (clos, instruction en cours) : 20 dossiers ont abouti favorablement pour un montant de subvention de 355.000 euros ;

■ mesure en faveur de la conversion des agroéquipements (clos, instruction en cours) : 72 dossiers ont bénéficié d'un montant total de subventions de 985.000 euros ;

■ appel à projets « investissements productifs dans la filière graines et plants » (clos) : 1 lauréat en Dordogne (entreprise Roussillon basée à Echourgnac) ;

■ mesure « protection face aux aléas climatiques » (mesure ouverte, instruction au fil de l'eau) : 49 dossiers déjà retenus pour un montant de 440.000 euros ;

■ mesure « plantons des haies » : appel à projets permettant de financer les travaux de plantation de haies et d'alignement d'arbres intraparcellaires des exploitations sur des surfaces agricoles de la prochaine saison de plantation 2021/2022. Sont éligibles les travaux préparatoires au chantier de plantation (préparation du sol, piquetage, mise en place d'une bande enherbée, achat et mise en place du paillage), les travaux liés à la plantation (achat et mise en place des plants, protection post-plantation vis-à-vis du bétail et du gibier).

Pour la Dordogne, la Chambre d'agriculture et Prom'haie sont structures d'animation de la mesure. Cet appel à projets est ouvert du 21 mai au 01 novembre 2021.

■ mesure « diagnostic carbone » (en cours) : elle permet de financer à hauteur de 90 % des diagnostics carbone pour les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans. Deux opérateurs ont été agréés par l'ADEME pour la réalisation de ces diagnostics : la Chambre d'Agriculture et Cerfrance.

Chef de file : DDT

ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

Extension du chèque France num

Par décret du 6 mai 2021, le Gouvernement prolonge l'éligibilité des dépenses du chèque France Num (aide de 500 euros pour toute dépense de numérisation) jusqu'au 30 juin et étend son éligibilité à toutes les TPE et associations de moins de 11 salariés exerçant une activité économique. Depuis le 10 mai, le chèque France Num est donc accessible à ces entreprises et associations qui ont fait des dépenses de numérisation.

Pour plus d'informations, rendez-vous [ici](#).

Réouverture de l'aide aux investissements de transformation vers l'Industrie du futur

Cette mesure vise à soutenir la montée en gamme des PME et ETI industrielles par la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles technologies (fabrication additive, robotique, réalité virtuelle ou augmentée, logiciels de conception, contrôle non destructif, etc.).

L'aide prend la forme d'une subvention pour l'acquisition d'un bien inscrit à l'actif immobilisé et affecté à une activité industrielle sur le territoire français, lorsque ce bien relève de l'une des catégories d'investissement éligibles (liste consultable [ici](#)).

Le dispositif est géré par l'Agence de services et de paiement (ASP), qui reçoit et instruit les demandes de subvention, puis verse les aides.

Les demandes sont à déposer avant le 30 juin, étant précisé que le guichet pourra être clos avant le 30 juin si les demandes d'aide déposées atteignent l'enveloppe de crédits disponibles.

Pour déposer votre demande, rendez-vous sur le [guichet de l'ASP](#).

Chef de file : DDETSPP
na-ud24@direccte.gouv.fr

COHÉSION

Jeunes de moins de 30 ans : un simulateur pour trouver toutes les aides disponibles

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a publié le 28 avril un simulateur qui permet, en quelques clics, de trouver toutes les aides adaptées à la situation des jeunes de moins de 30 ans.

Culture, emploi, logement, santé, permis de conduire, vacances, etc. Les aides destinées aux moins de 30 ans sont nombreuses et pourtant mal connues de ces derniers. Pour répondre à cette problématique le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion vient de publier un simulateur qui permet en quelques clics de trouver toutes les aides adaptées à sa situation.

Pour y accéder, rendez-vous sur : 1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides

Chef de file : DDETSPP
na-ud24@direccte.gouv.fr

Appel à manifestation d'intérêt « Ecoles de production »

Les écoles de production sont des écoles-entreprises, reconnues par l'Etat, qui offrent une « troisième voie » de formation diplômante, entre les lycées professionnels et les CFA, à des jeunes de 15 à 18 ans qui veulent apprendre autrement leur métier. Les élèves travaillent sur des commandes réelles passées en sous-traitance par des entreprises industrielles locales.

L'AMI vise à accompagner et accélérer les projets d'écoles de production pouvant être lancés d'ici 2023. En fonction du niveau de maturité du projet, plusieurs aides sont mobilisables : aide à l'ingénierie en amont à hauteur de 50.000€, subvention aux investissements industriels de l'école pour les projets les plus matures ; aide à l'amorçage du projet par un prêt subordonné de 100.000 à 300.000 euros.

L'AMI se termine le 15 octobre 2021. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

Chef de file : DDETSPP
na-ud24@direccte.gouv.fr

Appel à projets « Investir dans les compétences »

Dans le cadre du Plan Investissement Compétences (PIC), le Haut-commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi a souhaité en 2019 renforcer le repérage et la mobilisation des publics dits invisibles et prioritairement aux jeunes de 16 à 29 ans. Un premier appel à projets avait permis de déployer 237 projets sur l'ensemble du territoire.

Un nouvel appel à projets a été lancé afin de sélectionner de nouveaux projets, pour continuer la dynamique d'innovation et le développement des actions sur les territoires. Il vise prioritairement les jeunes ayant entre 16 et 29 ans révolus en situation de NEETs (ni emploi, ni scolarisation, ni formation, ni stage), habitant les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux les plus en difficulté, et ceux qui sont en situation de handicap.

L'appel à projets est ouvert à compter du 7 mai 2021 et les réponses sont attendues pour le 23 juin 2021 au plus tard.

Plus de renseignements [ici](#).

Chef de file : DREETS
na-ur33.are@direccte.gouv.fr

Soutien aux quartiers culturels créatifs

Le ministère de la Culture lance l'appel à projets « soutien aux Quartiers Culturels Créatifs (QCC) » : dispositif de soutien aux tiers-lieux culturels, ouvert pour une durée de 2 ans et orienté vers le développement de l'entrepreneuriat et des commerces culturels. La mise en œuvre des Quartiers culturels créatifs vise à accompagner la dimension entrepreneuriale des résidents du QCC (en permettant la professionnalisation des acteurs et la structuration de leur entreprise ou activité) et à promouvoir l'offre culturelle en favorisant le développement de commerces culturels pérennes ou éphémères au sein du tiers-lieu ou à proximité.

Le dispositif bénéficie d'une enveloppe de 3 millions d'euros sur deux ans sur les crédits du Plan de relance. Il sera calibré autour d'une subvention annuelle plafonnée à 150.000 euros par projet, possiblement reconductible sur la durée de validité du dispositif entre 2021 et 2022.

Les prochaines sessions d'attribution sont prévues les 11 juin et 9 juillet. Suivront deux autres sessions avant la fin de l'année 2021 (en octobre et novembre).

Plus d'informations [ici](#).

Contact : aap.qcc@culture.gouv.fr

ACTUALITES DIVERSES

Point d'étape sur les mesures de soutien aux collectivités

Le soutien de l'Etat aux collectivités locales pour les aider à faire face à la crise sanitaire, préserver leur capacité de rebond et accélérer la relance se décompose de la manière suivante :

- x Pour accélérer et soutenir la reprise de l'investissement et de la commande publique locale, France relance apporte un financement exceptionnel de 2,5 milliards d'euros aux investissements des collectivités locales. Début mai, plus de 2 milliards d'euros ont déjà été attribués et vont permettre de soutenir plus de 9.000 projets sur l'ensemble du territoire national. Ces projets représentent 6 milliards d'euros d'investissement.
En Dordogne 32 opérations portées par des collectivités ont bénéficié de 5.937.771 euros de DSIL exceptionnelle dans le cadre du plan de relance.
- x L'Etat a mis en place dès 2020 un mécanisme permettant de compenser jusqu'à 4,2 milliards d'euros (dont 2,8 milliards d'euros dès 2020) de pertes de recettes des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et des collectivités locales. Deux AOM périgourdines ont bénéficié du plan de relance à ce titre : la commune de Sarlat-la-Canéda et la communauté d'agglomération bergeracoise. Quant aux compensations de pertes de recettes des collectivités périgourdines, elles se sont élevées en 2020 à 1.825.861 euros.
- x France relance donne aux collectivités locales des moyens leur permettant d'aller plus loin en consacrant 3,7 milliards d'euros à des mesures sectorielles telles que la revitalisation du territoire (réhabilitation de friches par exemple, la rénovation des bâtiments publics, la dynamisation de l'économie locale, l'accélération de la transition numérique, le développement des mobilités...).

Pour rendre accessibles ces mesures de relance, un guide à destination des élus, qui présente de manière synthétique et pratique ces mesures, est disponible [ici](#).

